



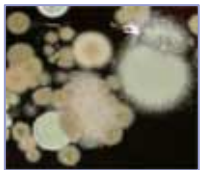
en milieu de travail

Un dégât d'eau est survenu récemment dans votre établissement? Vous avez noté des odeurs de moisi, de terre ou d'alcool? Plusieurs travailleurs se plaignent de symptômes comme de l'irritation des yeux, du nez ou de la gorge, des maux de tête, des nausées ou de la fatigue inhabituelle, ou rapportent une aggravation des symptômes d'asthme ou d'allergie? Ces situations sont *peut-être* associées à la présence de moisissures.

Cette fiche s'adresse aux employeurs, travailleurs et comités de santé et de sécurité de tous les milieux de travail, ainsi qu'aux propriétaires d'édifices industriels ou commerciaux. Elle contient de l'information sur les moisissures et des conseils sur la prévention ou la décontamination, le plus souvent à la portée du personnel d'entretien habituel du bâtiment.

Si des problèmes persistent après l'application de ces conseils, ou pour tout complément d'information, contacter la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) de votre région : <http://www.csst.qc.ca/portail/fr/> ou téléphoner au 1-866-302-CSST (2778).

1. Qu'est-ce que les moisissures?



Les moisissures sont des champignons microscopiques présents dans la nature et dont les spores sont transportées à l'intérieur des bâtiments par la

ventilation, les matériaux et les humains. Une fois à l'intérieur, elles peuvent proliférer si les conditions suivantes sont réunies :

- présence d'eau ou d'humidité en quantité suffisante;
- présence de matières nutritives organiques comme le bois, le carton, le placoplâtre ou même le cuir;
- une température entre 10 et 40 °C.

Les moisissures ont une texture laineuse ou finement poudreuse. Elles sont souvent noirâtres ou verdâtres, avec une odeur caractéristique de moisi, de terre ou d'alcool. Les cernes, gondolements ou autres signes d'infiltration d'eau sur les murs ou les plafonds peuvent indiquer la présence de moisissures dissimulées derrière les matériaux.

Table des matières :

1. Qu'est-ce que les moisissures?	1
2. Les problèmes de santé à surveiller	2
3. La prévention avant tout	3
3.1. Un dégât d'eau survient : que faire?	3
4. Les moisissures : comment les reconnaître?	4
4.1. Présence de tache suspecte : que faire?	4
4.2. Aucune évidence de dégât d'eau ou de moisissures, mais des problèmes de santé pouvant être associés aux moisissures sont rapportés : que faire?	5
4.3. Un test d'air, oui ou non?	5
5. La décontamination	6
5.1. Présence de moisissures : il faut maintenant décontaminer	6
5.2. Les produits de nettoyage : comment s'y retrouver?	7
5.3. Quel type d'aspirateur choisir?	8
5.4. Les moisissures sont-elles éliminées par l'application de la peinture?	8
6. Information complémentaire	9
6.1. Les obligations de l'employeur	9
6.2. Les moisissures et les assurances	9
6.3. Condo industriel ou commercial et refus du propriétaire d'inspecter la structure du bâtiment, de nettoyer, ou de décontaminer : que faire?	9
6.4. Information à donner à tout travailleur chargé de travaux?	9
6.5. Problèmes de moisissures ou de qualité de l'air dans les services de garde préscolaires : que faire?	10
6.6. Problèmes de moisissures ou de qualité de l'air en milieu scolaire : que faire?	10

2. Les problèmes de santé à surveiller

Les problèmes de santé causés ou aggravés par une exposition aux moisissures sont principalement :

- irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau;
- toux, enrrouement, congestion nasale ou survenue d'infections à répétition des voies respiratoires (rhume, sinusite, bronchite, pneumonie);
- aggravation des problèmes d'asthme ou d'allergie chez les personnes déjà affectées par ces conditions de santé;
- maux de tête, fatigue inhabituelle, nausées, douleurs abdominales.

La survenue de ces symptômes chez un ou plusieurs travailleurs ne signifie pas nécessairement que les moisissures en sont la cause. Une évaluation médicale est donc recommandée pour tout travailleur affecté.

À noter que l'exposition aux moisissures d'une travailleuse enceinte n'entraîne pas de risque pour le fœtus, sauf si la travailleuse souffre d'allergies ou de maladies respiratoires sévères aggravées par la présence de moisissures. Dans ce cas, une évaluation médicale est aussi recommandée.

Les personnes les plus vulnérables aux moisissures sont celles souffrant déjà d'allergies, d'asthme ou de maladies respiratoires chroniques (ex. : bronchite chronique), les personnes âgées et celles dont le système immunitaire est affaibli. Les bébés et les enfants (ex. : garderie, école) sont aussi vulnérables, notamment à cause de leur système immunitaire en croissance. Y penser lors de travaux de décontamination.

3. La prévention avant tout

Agir en prévention, c'est le meilleur moyen d'éviter l'exposition aux moisissures... et les coûts associés à la décontamination. Pour y arriver, il faut :

- effectuer un entretien ménager régulier et éviter l'accumulation de poussières;
- maintenir le pourcentage d'humidité relative entre 30 et 60 %;
- inspecter et entretenir les structures du bâtiment;
- remplacer les matériaux usés pour éviter les bris et les infiltrations;
- détecter et corriger rapidement toute détérioration causée par une infiltration d'eau; surveiller particulièrement :
 - ◆ les bris de tuyau ou les fuites de joints d'étanchéité de la tuyauterie;
 - ◆ les infiltrations venant du toit ou des fenêtres;
 - ◆ la condensation;
 - ◆ les surfaces d'eau stagnantes (ex. : humidificateur du système de ventilation mal conçu ou mal entretenu).

Une affiche développée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) explique les signes de détérioration ou les défauts de construction à surveiller. Voir à l'adresse suivante : <http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/Lazure.pdf>.

3.1. Un dégât d'eau¹ survient : que faire?

- Assécher et nettoyer dans les 24 à 48 heures. Enlever toute l'eau et jeter tous les matériaux absorbants fortement endommagés par l'eau, soit le gypse, la laine isolante, le bois pressé, les tuiles acoustiques, le papier, etc.
- Ventiler à fond la pièce pendant et après le nettoyage et ramener le niveau d'humidité entre 30 et 60 %².
- S'assurer qu'il ne reste pas d'endroits cachés humides comme l'arrière de plinthes, d'une armoire collée au mur ou de la tapisserie, etc. Ces zones, lorsqu'elles sont humides, permettent aux moisissures de se développer.
- Rechercher et corriger la cause du problème dans les plus brefs délais.



¹ S'il s'agit d'eau d'égouts, faire appel à un spécialiste.

² Voir le document *Mesurer l'humidité dans votre maison* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement disponible à l'adresse suivante :

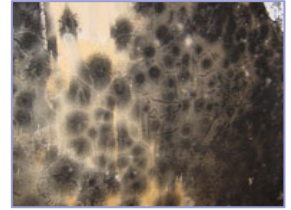
http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/vosavoma/humo/humo_002.cfm.

4. Les moisissures : comment les reconnaître?

4.1. Présence de tache suspecte : que faire?

Plusieurs approches permettent d'identifier la présence de moisissures. Voici les plus courantes :

- Détecter les odeurs inhabituelles : les moisissures ont une odeur caractéristique de moisi, de terre ou d'alcool.
- Tamponner une petite surface de la tache suspecte avec une petite quantité d'eau de Javel. Si l'eau de Javel change la couleur de la tache ou la fait disparaître, elle est probablement de nature organique et il s'agit possiblement de moisissures.
- Vérifier s'il s'agit d'une efflorescence de minéraux¹, un dépôt de sels apparu suite à la perte d'eau d'un matériel. Pour ce faire, prendre un échantillon du dépôt et le mettre dans l'eau. S'il disparaît, il s'agit sans doute d'une efflorescence, sinon, il s'agit probablement de moisissures. L'efflorescence peut indiquer un ancien dégât d'eau, mais est sans conséquence pour la santé.
- Au besoin, faire un prélèvement avec le matériel disponible à l'IRSST pour confirmer ou non la présence de moisissures sur la tache :
 1. Lamelles autocollantes pour les surfaces lisses;
 2. Éponges stériles² pour les surfaces irrégulières, empoussiérées ou lorsque de grandes surfaces doivent être échantillonnées;
 3. Échantillons de procédé pour les morceaux de structure ou de matière prélevés.



Pour plus de détails sur la méthode de prélèvement pour la caractérisation de moisissures (structures mycologiques), consulter l'adresse suivante :

http://www.irsst.qc.ca/files/documents/fr/Protocole_prelevement.doc.

Le Service à la clientèle des laboratoires de l'IRSST donnera aussi plus d'information sur le coût des analyses, l'envoi des échantillons, etc. Le numéro est le 514-288-1551.

Selon le résultat obtenu, consulter les autres sections de cette fiche.

¹ L'efflorescence est un dépôt cristallin qu'on retrouve par exemple sur la surface des murs de pierres, de béton ou de briques. Il s'agit de minéraux contenus dans les éléments de maçonnerie dissous par l'humidité et qui apparaissent ou remontent à la surface avec le temps. L'efflorescence pourrait indiquer la présence d'un ancien dégât d'eau. On l'aperçoit souvent dans le bas de murs de béton dans les sous-sols en raison d'une source d'eau sous la dalle de béton, ou parce que le drain français ne suffit plus à la tâche.

² Les éponges sont jaunes. Si elles présentent des taches ou dégagent une odeur désagréable *il ne faut pas* les utiliser, les retourner au laboratoire et communiquer avec le Service à la clientèle de l'IRSST.

4.2. Aucune évidence de dégât d'eau ou de moisissures, mais des problèmes de santé pouvant être associés aux moisissures sont rapportés : que faire?

- Recommander aux travailleurs incommodés de consulter leur médecin pour obtenir une évaluation adéquate et vérifier s'il s'agit d'un problème de santé qui peut être relié à la qualité de l'air ou à la présence de moisissures;

S'il y a lieu :

- Vérifier tous les éléments de la qualité de l'air intérieur et faire les correctifs nécessaires; consulter la fiche *La qualité de l'air intérieur... des pistes de solutions à vos problèmes!* à l'adresse suivante : <http://www.santeautravail.qc.ca/Afficher.aspx?page=4038&langue=fr>.

Si les problèmes de santé persistent malgré les mesures mises en place, contacter la CSST de votre région qui évaluera la situation. Le numéro de téléphone est le 1-866-302-CSST (2778).

4.3. Un test d'air, oui ou non?

Échantillonner ou faire des tests pour « voir ce qu'il y a dans l'air » n'est pas recommandé dans une situation de contamination aux moisissures. Les moisissures sont présentes naturellement dans l'environnement. Faire des analyses pour identifier ou dénombrer des moisissures peut conduire à des données difficiles à interpréter et amener des soucis inutiles. La simple présence de moisissures ou d'odeur caractéristique est suffisante pour justifier une inspection minutieuse du lieu de travail et faire les corrections nécessaires. Les tests d'air sont réservés à des situations complexes et inhabituelles, après consultation d'un spécialiste.

5. La décontamination

Si des moisissures sont présentes, les travaux de décontamination ou de rénovation doivent être faits dans les plus brefs délais. Entre-temps, toute personne présentant des symptômes ou des problèmes de santé pouvant être associés à la présence de moisissures devrait être dirigée vers un médecin. Généralement, la décision de retirer une personne d'une **zone contaminée** est prise sur une base individuelle selon une évaluation clinique. Si c'était le cas, les personnes dont les symptômes sont associés aux moisissures ne devraient pas regagner les lieux contaminés tant et aussi longtemps que les travaux correctifs ne sont pas complétés.

Durant la période de décontamination ou de rénovation, seul le personnel formé et assigné aux travaux devrait circuler dans les locaux contaminés. De plus, les personnes plus vulnérables, dont le système immunitaire est affaibli, souffrant de maladies pulmonaires chroniques ou présentant des symptômes sévères possiblement associés à une exposition aux moisissures ne devraient pas rester **à proximité** de la zone contaminée. À ces personnes, s'ajoutent celles présentant des symptômes sévères possiblement associés à une exposition aux moisissures.

L'évacuation systématique d'un bâtiment en raison de moisissures n'est pas indiquée, sauf si l'ampleur de la contamination le justifie et que les problèmes de santé observés sont compatibles avec une exposition aux moisissures dans l'environnement de travail.

5.1. Présence de moisissures : il faut maintenant décontaminer

En présence de moisissures, la première étape consiste à évaluer la superficie de la contamination. Celle-ci permettra de déterminer la méthode de décontamination et le niveau de confinement des locaux ou de protection des travailleurs requis, peu importe les espèces de moisissures. Pour tous les détails, consulter la section 3 du document *Lignes directrices applicables à l'évaluation et l'élimination de la contamination fongique en milieu intérieur* disponible à l'adresse suivante : <http://www.nyc.gov/html/doh/downloads/pdf/eode/fungi-french.pdf>.

D'autres informations sont disponibles dans le document *Combattre la moisissure - Guide pour les propriétaires occupants* de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'adresse suivante : http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/co/enlo/vosavoma/humo/humo_005.cfm.



Note :

Si la contamination est étendue ou considérable, identifier les entreprises spécialisées pour ce genre de travaux. Vérifier si une personne de l'entourage connaît un expert ou une entreprise ayant effectué avec satisfaction des travaux similaires ou consulter les sites suivants :

- ✓ <http://www.construction411.com/> (indiquer les mots clés « moisissures, décontamination » et la région désirée dans la section rubrique);
- ✓ <http://www.pagesjaunes.ca/> (indiquer les mots-clés « moisissures, décontamination » et le lieu);
- ✓ <http://strategis.ic.gc.ca/app/ccc/search/cccBasicSearch.do?language=fr&portal=1>.

Il est préférable de demander quelques estimations avant d'octroyer un contrat et de vérifier si l'expert ou l'entreprise spécialisée a l'expérience pour ce genre de travaux.

5.2. Les produits de nettoyage : comment s'y retrouver?

Le premier produit qui vient en tête pour se débarrasser des moisissures est souvent l'eau de Javel. De récentes informations soulignent toutefois que l'usage d'agent de blanchiment n'est pas recommandé; l'utilisation de détergent ou d'eau savonneuse est suffisante. De plus, la surutilisation d'agent de blanchiment provoquerait une augmentation des rejets d'effluents chlorés qui peuvent être dommageables pour l'environnement. Si vous décidez quand même d'utiliser l'eau de Javel, assurez-vous de bien vous protéger contre l'action irritante de ce produit.

Les moisissures « mortes » représentent un risque éventuel pour la santé. Il n'est donc pas suffisant de simplement les tuer : elles doivent être enlevées, par la friction d'un bon nettoyage ou le retrait des matériaux contaminés si le nettoyage n'est pas suffisant.



Les petites et moyennes superficies de moisissures peuvent être facilement nettoyées par le personnel d'entretien habituel du bâtiment. Pour déterminer la protection des travailleurs, voir la section 3 du document *Lignes directrices applicables à l'évaluation et l'élimination de la contamination fongique en milieu intérieur* à l'adresse suivante :

<http://www.nyc.gov/html/doh/downloads/pdf/eode/fungi-french.pdf>. Les services d'un spécialiste seront réservés pour les surfaces supérieures à 3 m² (30 pi²).

Petites surfaces : superficie inférieure à 1 m² (10 pi²).

■ *Surfaces lavables* :

Nettoyer avec une solution détersive non parfumée, car ceci permet de détecter plus facilement les odeurs de moisissures résiduelles. Passer un chiffon propre et humide sur la surface pour enlever le savon sans imbiber ou détremper les matériaux. Faire sécher rapidement.

■ *Plaques de plâtre (placoplâtres)* :

Nettoyer à l'aide d'un chiffon humide et de bicarbonate de soude ou d'un peu d'eau savonneuse. S'assurer de ne pas trop mouiller la plaque de plâtre. Bien faire sécher.

Moyennes surfaces : superficie de 1 à 3 m² (10 à 30 pi²).

■ *Nettoyage général* :

Passer l'aspirateur central à évacuation extérieure¹ ou un aspirateur à filtre HEPA² (haute efficacité pour particules de l'air). Gratter ou brosser à fond la section affectée par les moisissures avec une solution d'eau savonneuse non parfumée. Passer un chiffon propre et humide sur la surface pour enlever le savon sans imbiber ou détremper les matériaux. Répéter et faire sécher rapidement. Passer l'aspirateur central à évacuation extérieure¹ ou un aspirateur à filtre HEPA² sur les surfaces qui ont été nettoyées et dans les sections avoisinantes.

■ *Surfaces de bois* :

Passer un aspirateur à évacuation extérieure¹ ou un aspirateur à filtre HEPA² sur les surfaces de bois. Nettoyer soigneusement avec une solution d'eau savonneuse. Passer un chiffon propre et humide sur les surfaces pour enlever le savon sans imbiber ou détremper les matériaux. Sécher rapidement. Si les taches ne disparaissent pas, utiliser une ponceuse munie d'un dispositif aspirateur pour nettoyer les surfaces de bois sans disperser les particules de moisissures. Les pièces de bois pourries doivent être remplacées.

¹ S'assurer que la sortie d'air est dans un endroit hors de portée des passants.

² Consulter la section 5.3 « *Quel type d'aspirateur choisir?* ».

■ Surfaces de béton :

Passer l'aspirateur central à évacuation extérieure¹ ou un aspirateur à filtre HEPA² sur les surfaces en béton. Nettoyer les surfaces avec une solution d'eau savonneuse. Si les moisissures sont toujours apparentes, utiliser du phosphate trisodique (PTS ou « TSP » en anglais). Diluer 225 ml (1 tasse) de ce produit dans 8 litres (2 gallons) d'eau tiède. Remuer³ pendant 2 minutes. Imbiber la surface de béton affectée par les moisissures de solution de PTS à l'aide d'une éponge ou d'un chiffon. Laisser reposer pendant au moins 15 minutes. Rincer la surface 2 fois à l'eau propre. Essuyer complètement et assécher le plus rapidement possible.

■ Plaques de plâtre (placoplâtres) :

Le papier mouillé recouvrant les plaques de plâtre favorise la formation de moisissures. Le nettoyage avec une solution d'eau savonneuse rend non seulement les plaques plus humides, mais peut aussi les endommager. Si les moisissures ne sont qu'en superficie sur la surface peinte, les éliminer en faisant un nettoyage général (voir plus haut). Si les moisissures sont sous la surface peinte, il est préférable de tailler et de remplacer la partie contaminée et les autres matériaux en dessous et de nettoyer les sections voisines. Pour ce genre de travail, contacter un spécialiste.

■ Matériaux de remplacement :

Les matériaux neufs pourraient aussi être affectés par les moisissures si la source du problème n'est pas éliminée. Si c'est le cas, retarder l'installation de matériaux neufs jusqu'à ce que le problème d'eau soit réglé. Comme mesure temporaire, l'aire affectée peut être isolée au moyen de plastique dont les rebords sont scellés.

Les surfaces présentant de nouvelles taches de moisissures doivent être nettoyées sans délai.

Grandes surfaces : superficie supérieure à 3 m² (30 pi²)

Les services d'un spécialiste en la matière sont recommandés. Voir la Note de la section 5.1 « *Présence de moisissures : il faut maintenant décontaminer* ».

5.3. Quel type d'aspirateur choisir?



Les filtres des aspirateurs ordinaires captent les grosses particules. Les petites spores de moisissures sont donc remises en circulation dans l'air intérieur. Les aspirateurs HEPA (haute efficacité pour particules de l'air) sont munis d'un filtre retenant les petites particules. Les aspirateurs centraux raccordés à l'extérieur évacuent les spores de moisissures¹. Les aspirateurs portatifs ordinaires, sans filtre HEPA, peuvent être utilisés s'ils sont raccordés à l'extérieur¹. Quand on utilise un aspirateur (ordinaire, central ou à filtre HEPA), on soulève la poussière et les moisissures. Le port d'un appareil de protection respiratoire à filtres à particules de la série 95, approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), protège contre l'inhalation de moisissures au moment du nettoyage avec l'aspirateur.

On retrouve les aspirateurs à filtre HEPA chez les marchands ou certaines agences de location d'aspirateurs. Les spécialistes qui nettoient ou rénovent les maisons utilisent généralement ce type d'aspirateur. Aussi, vérifier au besoin si votre aspirateur peut être muni de filtre HEPA. Le filtre s'achète à part et on n'a pas nécessairement besoin de changer d'aspirateur.

5.4. Les moisissures sont-elles éliminées par l'application de la peinture?

Peinturer une surface moisie ne fait que cacher le problème. La peinture ne tue pas les moisissures et n'arrête pas leur croissance. Il faut donc nettoyer les surfaces lavables avec une solution d'eau savonneuse et les assécher avant de peindre.

¹ S'assurer que la sortie d'air est dans un endroit hors de portée des passants.

² Consulter la section 5.3 « *Quel type d'aspirateur choisir?* ».

³ Mise en garde : Le phosphate trisodique ne doit pas entrer en contact avec la peau ou les yeux.

6. Information complémentaire

6.1. Les obligations de l'employeur

L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Cela comprend l'obligation de s'assurer que l'émission d'un contaminant comme les moisissures, ou l'utilisation d'une matière dangereuse, ne porte atteinte à la santé ou à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail (LSST, L.R.Q., c. S-2.1, art.51, 8^e). L'employeur doit notamment, en vertu du 5^e alinéa de cet article, utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur.

6.2. Les moisissures et les assurances

Plusieurs assureurs excluent les moisissures des contrats d'assurance en raison de l'issue de plusieurs causes entendues par les tribunaux aux États-Unis et au Canada. Chaque police devrait donc être examinée soigneusement pour confirmer l'étendue de la protection et des exclusions.

6.3. Condo industriel ou commercial et refus du propriétaire d'inspecter la structure du bâtiment, de nettoyer, ou de décontaminer : que faire?

L'employeur, dans ce cas-ci le locataire, a les mêmes obligations que tout employeur pour protéger la santé et la sécurité de ses travailleurs (voir ci-haut, section 6.1). Il ne peut utiliser l'argument que le propriétaire ne veut pas nettoyer ou faire nettoyer un dégât d'eau et exposer éventuellement ses travailleurs. Il devra revoir les ententes qu'il a signées lors de la location du condo industriel et identifier ses recours tout en ne négligeant pas la santé et la sécurité de ses travailleurs.

Par ailleurs, lorsqu'un même édifice est utilisé par plusieurs employeurs, le propriétaire doit faire en sorte que les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs soient prises dans les parties qui ne sont pas sous l'autorité d'un employeur. (LSST, L.R.Q., c. S-2.1, art. 56).

6.4. Information à donner à tout travailleur chargé de travaux?

Les travailleurs chargés de travaux de rénovation, de réparation ou de construction doivent être formés pour reconnaître des matériaux endommagés par des moisissures (apparence, odeur, conditions de croissance ou de prolifération, etc.). De plus, les consignes suivantes doivent leur être transmises :


- Signaler immédiatement au superviseur la présence de matériaux de construction humides ou moisissus pour que les mesures correctives appropriées soient prises (séchage, nettoyage ou remplacement).
- Éviter de remuer les moisissures puisqu'elles peuvent se répandre dans l'air et contaminer d'autres zones.
- Ne pas installer des matériaux de construction humides à moins que ceux-ci fassent partie d'un processus approuvé (ex. : la formation de courbures dans les cloisons sèches). Tous les efforts raisonnables devraient être faits pour sécher les matériaux humides dans un délai de 24 à 48 heures.
- Ne pas installer des matériaux de construction moisissus.

Enfin, ces travailleurs devraient être informés des symptômes et des problèmes de santé associés aux moisissures.

6.5. Problèmes de moisissures ou de qualité de l'air dans les services de garde préscolaires : que faire?

- ✓ Consulter le guide d'intervention *La qualité de l'air dans les services de garde préscolaires* à l'adresse suivante : 
http://www.csst.qc.ca/NR/rdonlyres/FF5ADD2D-5346-4DC6-ABAB-F129E371F9E6/2943/dc_200_16062.pdf.

6.6. Problèmes de moisissures ou de qualité de l'air en milieu scolaire : que faire?

- ✓ Consulter les services techniques de votre commission scolaire; 
- ✓ Consulter le *Guide de prévention et d'intervention sur la qualité de l'air en milieu scolaire* disponible à l'adresse suivante : <http://www.travail.csq.qc.net/index.cfm/2,0,1679,9726,2437,0.html>.
- ✓ Consulter aussi le document *Qualité d'air intérieur : Trousse d'action pour les écoles canadiennes* disponible à l'adresse : http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/alt_formats/hecs-sesc/pdf/pubs/air/tools_school-outils_ecoles/tools_school-outils_ecoles_f.pdf.

Auteurs

Johanne Héroux Berthiaume, hygiéniste du travail
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
Élisabeth Lajoie, médecin-conseil,
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie

Documents utiles et références

Goyer, Nicole, *et al.* *Les bioaérosols en milieu de travail : guide d'évaluation, de contrôle et de prévention*, septembre 2001, 72 p.
http://www.irsst.qc.ca/fr/publicationirsst_810.html.

Halewynn, Marie-Alix, *et al.* *Les risques à la santé associés à la présence de moisissures en milieu intérieur*, INSPQ, novembre 2002, 166 p.
http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/126_RisquesMoisissuresMilieuInterieur.pdf.

Service d'hygiène de la ville de New York, *Lignes directrices applicables à l'évaluation et l'élimination de la contamination fongique en milieu intérieur*, avril 2000, 23 p.
<http://www.nyc.gov/html/doh/downloads/pdf/eode/fungi-french.pdf>.

Publications Québec (à jour au 1^{er} septembre 2006). *Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., chapitre S-2.1*, éditeur officiel du Québec, 76 p.

Société canadienne d'hypothèques et de logement.
http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/recherche/recherche_001.cfm. et inscrire moisissures comme mot-clé.

Plusieurs hyperliens sont présents dans ce document. Ils étaient tous accessibles ou disponibles au moment de la publication.